

L'ASSOCIATION DES PARLEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA COI SE STRUCTURE

Le 2 juin 2023 | Ebène, Maurice – La Commission de l’océan Indien, à travers le projet gouvernance, paix et stabilité, a réuni les membres de l’Association des parlements des États membres de la COI (AP-COI) du 23 au 26 mai aux Seychelles. L’AP-COI a adopté ses nouveaux statuts, son règlement intérieur ainsi que son plan d’action pour l’année en cours.

Initialement connu sous son nom Association des parlementaires de la COI, l’AP-COI revêt désormais une nouvelle identité : **Association des Parlements des États membres de la COI**. Ce changement d’appellation vise à mieux signifier l’implication des institutions que sont les Assemblées nationales dans le paysage régional.

L’AP-COI rassemble les Parlements nationaux des pays membres de la COI et entend :

- Défendre les intérêts communs de la région ;
- Contribuer à la réalisation effective des idéaux de liberté, d’égalité, de paix et de stabilité et de justice ainsi qu’à la promotion des droits humains ;
- Favoriser les contacts entre parlementaires des pays membres de la COI d’une part et, entre parlementaires des pays membres de la COI et ceux du reste du monde, d’autre part.

En plus de l’adoption de ses nouveaux statuts et règlement intérieur, l’AP-COI a également défini ses priorités pour l’année 2023. C’est dans cette veine qu’elle a déclaré son soutien aux priorités de la Présidence comorienne de l’Union africaine et de la Présidence seychelloise et de la vice-présidence mauricienne du Forum parlementaire de la SADC (déclaration jointe).

Rappelons que la redynamisation de l’AP-COI, soutenue par la COI, s’inscrit dans une logique de renforcement de la diplomatie parlementaire et des liens d’échanges, de collaborations et de plaidoyers communs entre les îles, comme le souligne Prof. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI :

« Vous avez la légitimité démocratique pour accompagner la diplomatie des Etats et pour être aussi force de proposition sur les sujets de politiques publiques pour lesquels la coopération régionale constitue une valeur ajoutée : je pense ici à la santé publique, à la sécurité maritime, à la mobilité en formation professionnelle, à la sécurité alimentaire, ou encore au développement de l’économie bleue, à la promotion des spécificités de nos Etats insulaires et, bien entendu, au renforcement des institutions démocratiques et à la stabilité régionale. »

A propos du projet Gouvernance, Paix et Stabilité en Indianocéanie

Premier projet de la COI autour des questions de gouvernance et de coopération diplomatique, le projet GPS de la COI ambitionne de répondre aux besoins en matière de prévention des crises et de promotion de la paix et de la stabilité dans la région à travers quatre composantes :

- La prévention et médiation des crises ;
- L’amélioration des processus électoraux ;
- Le renforcement des institutions démocratiques ;
- La consolidation du rôle de la COI dans la promotion de la paix et de la stabilité.

Le projet GPS est financé par l’Agence française de développement (AFD) à hauteur de 8 millions d’euros. La durée de mise en œuvre du projet est de 54 mois.

Unité communication de la COI

Tél. : (+230) 402 61 00

communication@coi-ioc.org | gps@coi-ioc.org

www.commissionoceanindien.org

